

L'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) réalise, entre le 2 et le 30 novembre 2021, un recensement de la population.

De quoi s'agit-il ?

Le recensement de la population permet de déterminer les populations légales des communes et de connaître les caractéristiques socio-démographiques des personnes vivant en France. **Ses résultats sont utilisées notamment pour calculer la participation de l'État au budget des communes.** Ils servent également à mesurer l'évolution démographique des territoires et permettent ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc ...), de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport, à développer...

A moyen terme, l'INSEE envisage de modifier le questionnaire individuel de recensement pour l'adapter aux évolutions de la société. Un test de ce nouveau questionnaire est réalisé en novembre 2021.

Qui est interrogé ?

Ce test est réalisé auprès d'un échantillon d'environ 1800 logements en France métropolitaine, sélectionnés aléatoirement. Au sein de chaque ménage sélectionné, l'ensemble des personnes majeures seront interrogées.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. **Ils seront avertis par courrier et le nom de l'enquêteur leur sera communiqué.** Cet enquêteur de l'INSEE, chargé de les interroger, prendra contact avec eux. Il/elle sera muni(e) d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions, par avance, de votre participation et du bon accueil que vous réserverez à l'enquêteur.